

8.1. ANNEXES OBLIGATOIRES

8.1.1 – ANNEXE 1
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

**Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

455 lotissement du Phare - Villa MARITE

Monsieur CARDOSI Paul Jean

Code Postal

20 230

Localité

SAN GIULIANO

Pays

FRANCE

Tél

06.29.22.43.05

Fax

Courriel

cardosi@neuf.fr

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Tél

Fax

Courriel

@

8.1.2 – ANNEXE 2
Plan de situation de la zone d'étude

Le projet d'aménagement se situe en Haute-Corse, sur la commune de San Giuliano.



Plan de situation

(Source : site internet Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

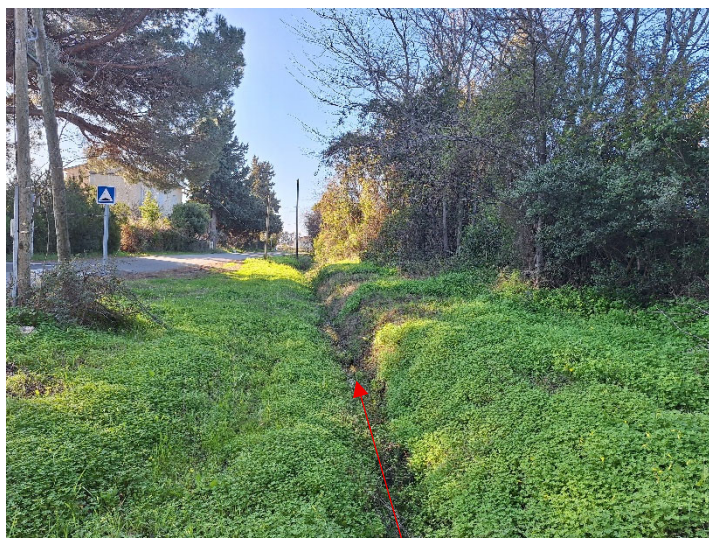
8.1.3 - ANNEXE 3
Planche photographique



Zone d'étude
(Vue Ouest-Est)

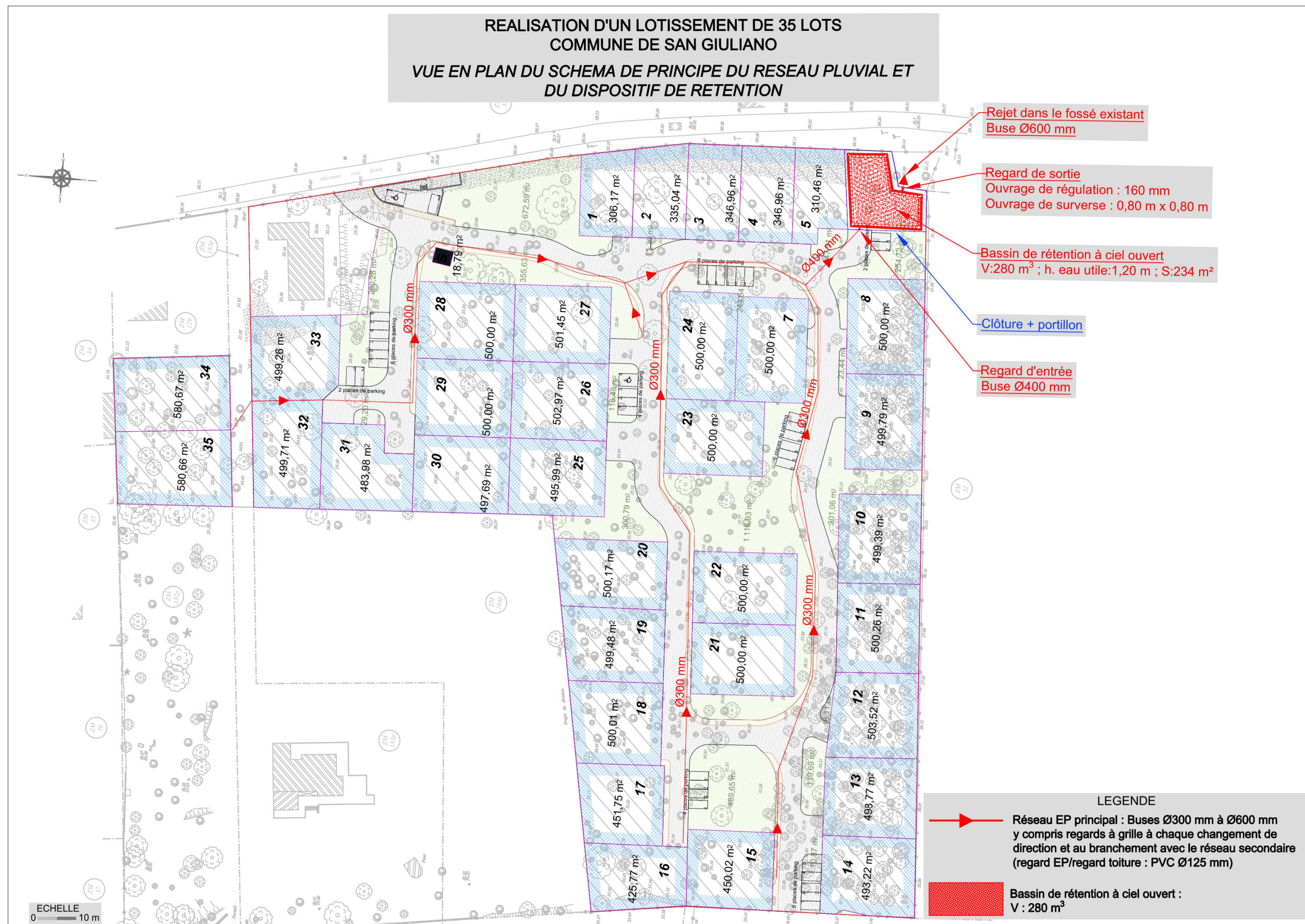


Zone d'étude / Emplacement du bassin de rétention



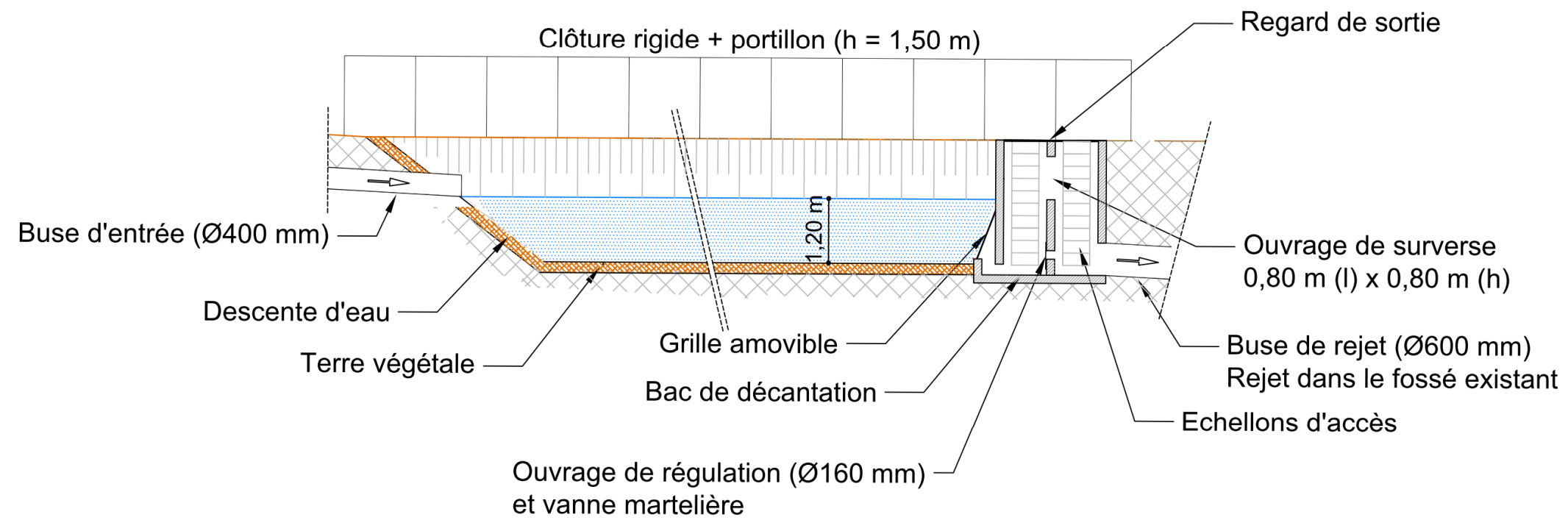
Fossé de rejet pluvial existant, situé le long du
chemin communal

8.1.4 – ANNEXE 4
Plans du projet et notes de dimensionnement du volume de rétention



REALISATION D'UN LOTISSEMENT DE 35 LOTS
COMMUNE DE SAN GIULIANO
COUPE TYPE DU DISPOSITIF DE RETENTION
(Sens entrée/sortie)

BASSIN DE RETENTION A CIEL OUVERT
V : 280 m³



DIMENSIONNEMENT DU VOLUME DE RETENTION

1. Méthode de dimensionnement du bassin de rétention

La méthode de dimensionnement du volume de rétention prend en compte les principes de calculs définis dans le guide technique de la « Mission Inter-Services de l'Eau » (MISE).

Le principe de compensation préconisé par la MISE consiste à créer des ouvrages de rétention permettant de stocker un volume d'eau équivalent au volume qui ne peut plus s'infiltrer dans le sol du fait de l'imperméabilisation.

Les recommandations MISE pour le dimensionnement du bassin de rétention sont les suivantes :

- **Le débit de fuite :**

Il sera calculé de façon à être inférieur ou égal au débit généré par le bassin versant collecté avant aménagement, **pour une pluie de 4 heures de fréquence 2 ans.**

- **Le volume de rétention :**

Le dispositif de rétention doit permettre de stocker le volume supplémentaire (par rapport à la situation avant aménagement) généré par l'aménagement **lors d'une pluie de 4 heures de fréquence décennale.**

- **La surverse de l'ouvrage de rétention :**

Elle sera dimensionnée pour permettre le transit du débit généré **d'occurrence centennial.** Cet ouvrage sera situé en partie haute du bassin de rétention.

2. Notes de calcul du dimensionnement du volume de rétention, du réseau pluvial longitudinal et du réseau pluvial de rejet (du BR vers le fossé existant)

Données du projet :	
Surface BV projet (ha)	A = 3,086
Surface BV amont (ha)	BV1 = 0,450
Surface toitures villas (ha)	BV2 = 0,420
Surface voirie en enrobé drainant (ha)	BV3 = 0,351
Surface stationnement en enrobé drainant (ha)	BV4 = 0,043
Surface trottoirs en béton (ha)	BV6 = 0,074
Surface espaces verts + lots (hors villas) (ha)	BV5 = 1,748
Altitude maxi. BV (m)	Alt maxi = 25,59
Altitude exutoire BV (m)	Alt mini = 20,96
Longueur du bassin versant (m)	L = 215
Dénivelé H (m)	H = 5
Pente du BV (m/m)	i = 0,022
Coefficient de ruissellement avant-projet	C = 0,35
Coefficient de ruissellement lot	C1 = 0,35
Coefficient de ruissellement toitures villas + accès béton	C2 = 1,00
Coefficient de ruissellement voirie en enrobé drainant	C3 = 0,45
Coef. de ruissellement stationnement en enrobé drainant	C4 = 0,45
Coefficient de ruissellement trottoirs en pavés drainant	C5 = 0,45
Coefficient de ruissellement espaces verts	C6 = 0,35
Coefficient de ruissellement après-projet	Cpondéré = 0,45

Coefficients de Montana (mm/mn) (données Météo France - station Bastia-Poretta, 1982/2022)				
	de 6 mn à 3 h		de 3 h à 24 h	
	a	b	a	b
2 ans	5,302	0,537	14,089	0,736
10 ans	7,284	0,518	12,399	0,644
100 ans	9,153	0,447	26,267	0,673

Temps de concentration tc (mn)	
Temps de concentration tc (mn) calculé par :	
- Formule de KIRPICH	Tc (h) = 0,09
- Formule de PASSINI	Tc (h) = 0,13
- Formule de GIANDOTTI	Tc (h) = 0,60
- Formule de VENTURA	Tc (h) = 0,15
- Formule avec la vitesse d'écoulement :	Tc (h) = 0,05
Avec V (m/s) = 1,13	
Temps de concentration tc (mn) calculé	12,18
Temps de concentration tc (mn) retenu	12,18
(Nota : Si tc moyen < 5 mn, on prend tc moyen = 5 mn)	
Durée tréf de la pluie de référence (min)	240

Calcul de l'Intensité Iréf pour la pluie de référence			
Iref = a.t ^{-b}			
I ₁₀ (m/h) =	0,022	I ₂ (m/h) =	0,015
Calcul de l'Intensité Ip pour la pluie de projet			
Ip = a.t ^{-b}			
I ₁₀ (m/h) =	0,120		
I ₁₀₀ (m/h) =	0,180		

VOLUME DU BASSIN DE RETENTION POUR UNE PLUIE DECENNALE

Calcul du volume ruisselé avant aménagement

$$Q = C \cdot I_{\text{réf}} \cdot A$$

$I_{\text{réf}}$ (m/h) et A (m²)

Q_{10} (m ³ /s) =	0,065
--------------------------------	-------

Volume ruisselé V

$$V(\text{m}^3) = Q \cdot t_{\text{ref}}$$

V_{Q10} (m ³) =	942
-------------------------------	-----

Calcul du volume ruisselé après aménagement

$$Q' = C \cdot I_{\text{réf}} \cdot A$$

$I_{\text{réf}}$ (m/h) et A (m²)

Q'_{10} (m ³ /s) =	0,085
---------------------------------	-------

Volume ruisselé V'

$$V'(\text{m}^3) = Q' \cdot t_{\text{ref}}$$

$V'_{Q'10}$ (m ³) =	1221
---------------------------------	------

Volume de rétention

$$V_{\text{ret}}(\text{m}^3) = V'_{Q'} - V_Q$$

V_{ret} (m ³) =	279
--------------------------------------	-----

Calcul du débit de fuite

$$Q_2 = C' \cdot I_{\text{réf}2} \cdot A$$

$I_{\text{réf}2}$ (m/h) et A (m²)

Q_2 (m ³ /s) =	0,045
-----------------------------	-------

Orifice de fuite

Section de l'orifice S (m²)

$$S = Q_2 / (m(2gh)^{(1/2)})$$

Diamètre de l'orifice

$$D_n = (4 \cdot S / \pi)^{(1/2)}$$

Coef de débit "m" =	0,6
---------------------	-----

Acc pesanteur "g" =	9,81
---------------------	------

Charge hydraulique amont h (m) =	1,2
------------------------------------	-----

S (m ²) =	0,015
-------------------------	-------

D_n (m) =	0,14
-------------	------

D_n (mm) =	140
--------------	-----

Temps de vidange du bassin T_{vid} (h)

$$T_{\text{vid}} = (V_{\text{ret}} / Q_2) / 3600$$

Q_2 (m³/s) et V_{ret} (m³)

T_{vid} =	1,73
--------------------	------

SURVERSE DE L'OUVRAGE DE RETENTION

Débit de pointe centennal après aménagement

$$Q = C \cdot I_p \cdot A$$

I_p (m/h) et A (m²)

$$Q_{100} \text{ (m}^3\text{/s)} = 0,699$$

Dimensionnement de la surverse de l'ouvrage de rétention

Déversoir rectangulaire	
Longueur (m)	0,80
hauteur (m)	0,80
Section hydraulique (m ²)	0,64
coef. du deversoir	0,35
Acc. pesanteur (m)	9,81
Débit (m ³ /s)	0,89 m ³ /s

DIMENSIONNEMENT DU RESEAU PLUVIAL LONGITUDINAL

Débit de pointe décennal après aménagement

$$Q = C \cdot I_p \cdot A$$

I_p (m/h) et A (m²)

$$Q_{10} \text{ (m}^3\text{/s)} = 0,233$$

Dimensionnement du réseau pluvial sous voirie

Buse	
Diamètre	Ø 400
Coef. Strickler	80
Section mouillée	0,13 m ²
Périmètre mouillé	1,26 m
Rayon hydraulique	0,10 m
Débitance	0,03
Pente	0,020 m/m
Vitesse	2,44 m/s
Débit capable	0,306 m ³ /s

Débit décennal à reprendre

$$Q_{10} \text{ (m}^3\text{/s)} = 0,233$$

DIMENSIONNEMENT DU RESEAU DE REJET VERS EXISTANT

Débit de pointe centennal après aménagement

$$Q = C \cdot I_p \cdot A$$

I_p (m/h) et A (m²)

$$Q_{100} \text{ (m}^3\text{/s)} = 0,699$$

Dimensionnement du réseau de rejet en sortie du bassin de rétention vers fossé existant

Buse	
Diamètre	Ø 600
Coef. Strickler	80
Section mouillée	0,28 m ²
Périmètre mouillé	1,88 m
Rayon hydraulique	0,15 m
Débitance	0,03
Pente	0,020 m/m
Vitesse	3,19 m/s
Débit capable	0,903 m ³ /s

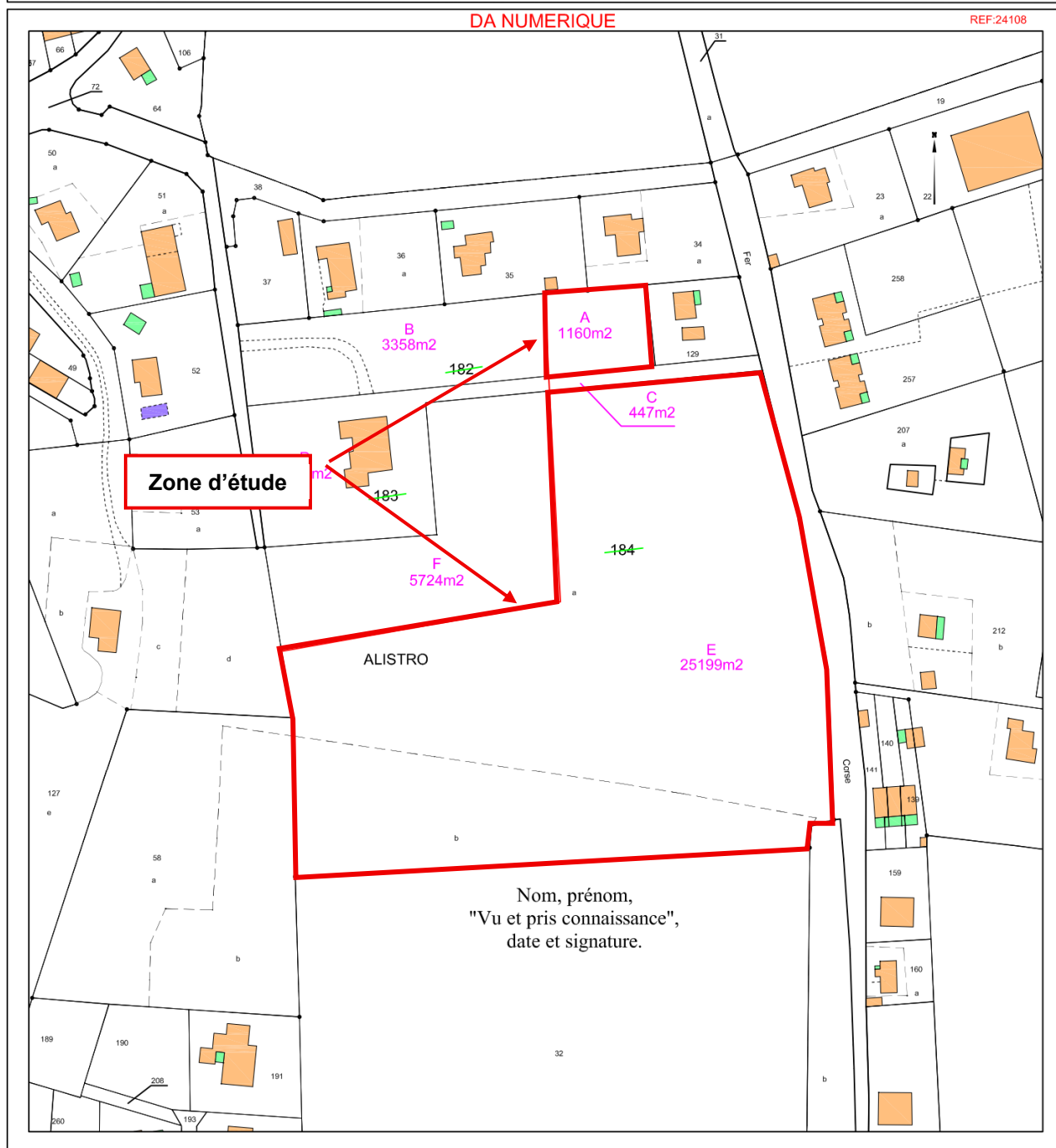
Débit centennal à reprendre

$$Q_{100} \text{ (m}^3\text{/s)} = 0,699$$

8.1.5 – ANNEXE 5
Plan cadastral dans la zone d'étude

Commune : 2B303 San-Giuliano	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL ----- D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP) -----	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : Document vérifié et numéroté le A Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03/06/2024..... par M. RENUCCI..... géomètre à BASTIA..... Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A .BASTIA..... , le 05/02/2025.....	Document dressé par M. RENUCCI..... à BASTIA..... Date 05/02/2025..... Signature :
Section : ZM Feuille(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/80 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 06/03/2012		

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité compétente).

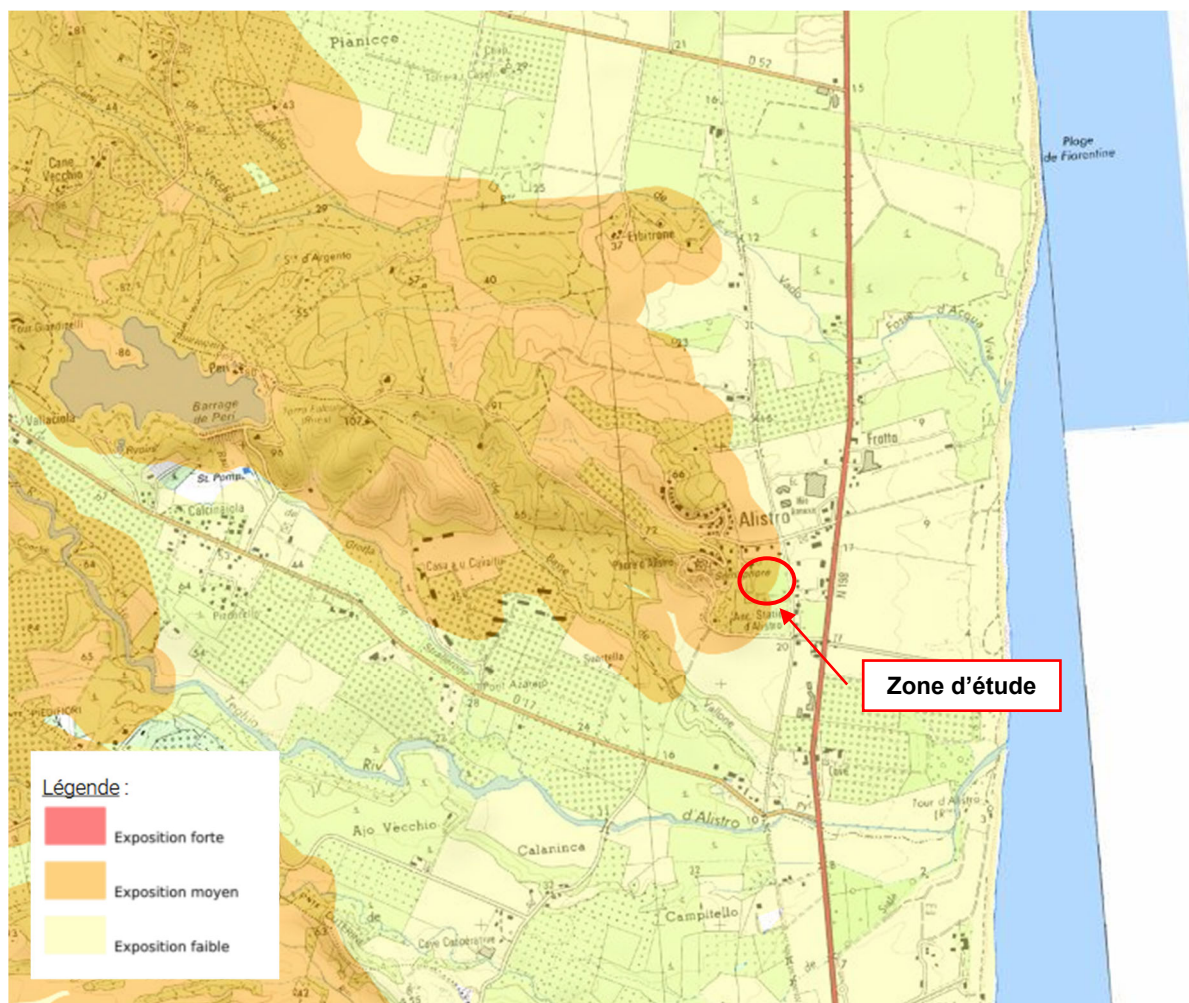


Extrait du plan cadastral dans la zone d'étude
 (Source : Permis d'aménager ; Atelier d'architecture Hervé Ghirlanda)

8.2 – AUTRES ANNEXES
Cartographie des Risques Naturels dans la zone d'étude

La zone d'étude est concernée par l'aléa moyen et faible de l'exposition au retrait-gonflement des argiles.

La cartographie est présentée ci-après.



Cartographie de l'exposition au retrait-gonflement des argiles.
(Source : <https://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do>)